



Thème 3

**Transition écologique,
droits humains et justice sociale : une
même urgence démocratique**

2 **Partie I**

3 **Face à la crise climatique et écologique, des solutions porteuses d'avenir**

4

5 **I.1. Le mode de développement actuel conduit à une impasse pour la planète et** 6 **l'humanité**

7 La crise écologique, dont le dérèglement climatique en cours est une des manifestations, est la
8 conséquence de l'activité humaine et des systèmes productivistes. Les conséquences sont déjà à
9 l'œuvre, et n'auront de cesse de s'amplifier si rien n'est fait : raréfaction de ressources écologiques,
10 dérèglements climatiques, dévastations environnementales, guerres et compétitions pour l'énergie
11 risquent de caractériser le 21^{ème} siècle. Ce n'est pour l'heure pas inéluctable. Mais répondre à ces
12 défis nécessite une profonde transformation des modes de production et de consommation.

13 Le réchauffement climatique est déjà en cours, ses conséquences également. Les records de chaleur
14 moyenne à la surface du globe se succèdent, 2014 a vu le nombre de déplacé-es climatiques
15 surpasser celui lié aux guerres, et le coût annuel de pertes et dommages est estimé à 200 Mds de \$
16 depuis 2000 (soit deux fois le montant nécessaire pour accompagner la transition des pays du Sud).

17 La finitude des ressources nécessite une transition écologique d'ampleur. L'accélération du
18 dérèglement climatique rend plus urgente encore la modification du mix énergétique : les ¾ des
19 ressources fossiles connues aujourd'hui doivent rester dans le sous sol afin que la hausse de la
20 température du globe ne dépasse pas 2°C. Cela doit conduire bien entendu à renoncer à extraire des
21 hydrocarbures non conventionnels, mais également à engager au plus vite une transition
22 énergétique permettant de ne plus utiliser des ressources fossiles à l'horizon 2050. Vu la place que
23 ces énergies ont occupée dans le développement industriel depuis 150 ans, la transition énergétique
24 représente donc un défi majeur pour nos sociétés. Malheureusement la décennie 2000 a au contraire
25 vu une expansion de la consommation de ces énergies (qui représentent 80% du mix énergétique
26 mondial), le renchérissement de leur prix poussant les multinationales à investir massivement dans la
27 recherche de nouvelles sources d'énergie carbonée. L'humanité disposant encore de ressources
28 fossiles, le basculement vers les énergies renouvelables n'aura donc rien d'automatique ; la
29 transition énergétique nécessite relève ainsi d'un choix de société. Au niveau international, les
30 sommets internationaux (COP) ne débouchent pour l'heure sur aucun accord contraignant et
31 ambitieux. Au contraire, les lobbys industriels et financiers impriment leur marque pour consacrer la
32 place du « marché ». En France, la dernière loi sur la transition énergétique ne permettra pas
33 d'atteindre l'objectif de baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2020.

34 Au delà des transformations de la production énergétique, c'est également la sobriété qui doit guider
35 nos sociétés, et donc l'émergence de nouveaux modes de développement plus économe qui doit
36 être au plus vite engagée. En ce sens, le développement du libre échange commercial qui caractérise
37 la mondialisation libérale n'est pas compatible avec la conservation des écosystèmes.

38

39

40 **I.2. Changer le système pas le climat : un autre mode de développement est possible et** 41 **nécessaire**

42 Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie, que l'on parle de « décroissance » ou d'une
43 « autre croissance », ce sont les besoins sociaux et écologiques qui doivent guider une économie
44 durable. Les populations des pays « riches » n'ont pas besoin de davantage de « richesses ». Ainsi en
45 France, avec un PIB/Hab de 28 790€ en 2014, l'ensemble de la population aurait de quoi satisfaire ses
46 besoins si la répartition des richesses était juste. L'accroissement du PIB/Hab n'est pas
47 systématiquement synonyme de « bien vivre » : d'une part parce qu'il s'accompagne ces dernières
48 décennies d'une explosion des inégalités, d'autre part parce qu'il ne dit rien de la nature des
49 productions effectuées : plus de services de santé et d'éducation ou davantage de productions
50 inutiles ou destructrices de nos écosystèmes ? Le PIB, qui par exemple augmente mécaniquement
51 lors d'une catastrophe écologique, doit donc être *a minima* complété par d'autres indicateurs, en se
52 souciant du bien-être de la population et de la sauvegarde des écosystèmes.

53 La transition énergétique doit reposer sur trois piliers : développement des énergies renouvelables,
54 efficacité énergétique (les déperditions représentent en moyenne environ 60% de la consommation
55 énergétique finale), et sobriété (baisse de nos consommations collectives et individuelles). Selon
56 l'Agence Internationale de l'Énergie, le respect des objectifs de réduction des émissions de CO2
57 exige, pour moitié, le recours aux énergies renouvelables et, pour l'autre, une sobriété énergétique.
58 Relocalisation de la production industrielle, développement des services (et notamment des services
59 publics), lutte contre l'obsolescence programmée sont autant de directions à prendre, non pas pour
60 vivre avec « moins », mais vivre mieux.

61 Il n'y aura pas d'avenir juste socialement via « les fausses solutions », qui se limitent aux traitements
62 des symptômes. Le développement des agrocarburants en accaparant des terres agricoles menace
63 l'alimentation de la population mondiale. L'utilisation actuelle de l'énergie nucléaire basée sur la
64 seule réaction de fission de l'uranium 235 présente des risques qui ont été cruellement rappelés lors
65 de la catastrophe de Fukushima. Le coût de production au kW de ce mode de production après 40
66 ans reste supérieur de 33% à celui du solaire et près du double de l'éolien terrestre. En outre la
67 gestion des déchets de fission n'est pas résolue. Un scénario de transition énergétique sûr et durable
68 implique par conséquent d'initier au plus vite un scénario de sortie de la production d'énergie
69 électrique basée sur la fission de l'uranium et de recherche de nouveaux modes de production.

70 La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la
71 réappropriation sociale de la question énergétique, plutôt que de renforcer les logiques du capital.
72 De même, la reconversion nécessaire des métiers doit être l'occasion d'un renforcement de la
73 démocratie sociale en permettant aux salarié-es et à leurs organisations de participer à la définition
74 des besoins et des conditions de formation. Les politiques de sobriété doivent être guidées par un
75 principe de justice sociale et de réduction des inégalités.

76 Pour que le processus de transition soit soutenu par la majorité de la population, il faut rompre avec
77 l'idée que la transition écologique serait synonyme de régression sociale. Celle-ci peut au contraire
78 représenter un véritable progrès humain en permettant, via une meilleure répartition des
79 ressources, la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes.

80

81 **I.3. Quelles propositions de la FSU pour une transition écologique socialement juste ?**

82 **I.3.1 Enseignement supérieur et recherche**

83 Le système néolibéral entrave la participation des citoyen-nes et des travailleurs et travailleuses, y
84 compris des scientifiques, aux décisions relatives aux grands enjeux de société, en particulier ceux de
85 durabilité globale. Il oriente la recherche scientifique vers des intérêts à court terme qui ne sont pas
86 ceux de la durabilité globale, et interfère dans les formations universitaires pour les restreindre aux
87 seuls besoins d'emplois.

88 Afin de contribuer aux réponses indispensables aux problèmes environnementaux, économiques et
89 sociaux, la recherche doit bénéficier de programmes publics qui accordent une pleine liberté aux
90 chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es et qui reposent sur des coopérations internationales
91 associant l'ensemble des pays et des organisations syndicales ou citoyennes, et bénéficiant de
92 financements publics à la hauteur des enjeux.

93 Les formations universitaires doivent pouvoir développer, en lien avec la recherche, l'esprit critique
94 et les connaissances de base pour la vie citoyenne et professionnelle au profit de toutes les
95 catégories sociales et générationnelles.

96 Les scientifiques et leurs organisations syndicales doivent interagir avec les organisations syndicales
97 des travailleurs et travailleuses, comme celles des citoyen-nes, de tous les pays, afin d'imposer aux
98 gouvernements des politiques durables en matière de climat, d'écosystèmes, d'urbanisation,
99 d'alimentation, d'eau, d'énergie, de santé, d'économie, d'emplois...

100

101 **I.3.2. Droit d'accès aux ressources (Eau, énergie...)**

102 L'accès à l'énergie est un besoin essentiel qui ne peut être régi par des logiques financières. La
103 financiarisation de l'énergie, et les fluctuations spéculatives qui lui sont liées, s'est accompagnée
104 d'une privatisation des réseaux de distribution, comme en Europe au cours des années 2000. Pour

105 garantir une transition énergétique socialement juste, l'ensemble du secteur énergétique doit
106 revenir sous contrôle public. La question se pose de la gratuité des premières quantités d'énergie et
107 d'eau consommées, de même que celle de tarifs prohibitifs au-delà de certains seuils. Cela
108 permettrait de répondre à la précarité énergétique en garantissant l'accès des couches populaires à
109 des bien communs fondamentaux, tout en distinguant un bon usage d'un mésusage afin de réduire la
110 quantité globalement consommée. La nationalisation de secteurs énergétiques ne conduit pas
111 forcément à une orientation plus conforme aux besoins écologiques de l'humanité : la transition
112 écologique doit offrir de nouvelles perspectives démocratiques garantissant la participation aux
113 décisions des salarié-es et de leurs organisations ainsi que des consommateurs et consommatrices.

114

115 **I.3.3. Réorientation de l'industrie**

116 Mettre un terme à la désindustrialisation doit s'accompagner d'un double mouvement de
117 relocalisation de la production et d'innovations industrielles afin de développer des productions
118 utiles socialement et à faible empreinte écologique. Les innovations doivent tendre à rompre avec la
119 logique de l'obsolescence programmée et d'une production de masse du « tout jetable », pour
120 privilégier des biens durables, de qualité, recyclables et/ou capable d'évolutions.

121 Le pilotage de la redéfinition des filières stratégiques doit se faire sous contrôle public, un plan massif
122 d'investissements dans des infrastructures utiles est nécessaire.

123

124 **I.3.4. Le secteur agricole est à la fois responsable et victime**

125 Par l'utilisation abusive de produits fertilisants d'origine industrielle, l'agriculture, responsable de
126 18% des émissions de GES, contribue au réchauffement climatique. Le développement d'élevages
127 intensifs et des monocultures qui nécessitent beaucoup d'engrais et de pesticides ne fait que
128 l'accentuer. La France est aujourd'hui en 3e position pour le recours aux pesticides avec des impacts
129 négatifs en terme de santé humaine, biodiversité, qualité air/eau.

130 A cela s'ajoute la déforestation, pour étendre l'espace cultivable et le transport des marchandises,
131 produites toujours plus loin.

132 Mais l'agriculture est elle-même victime des changements climatiques : la fréquence et l'intensité des
133 événements extrêmes sont dévastatrices. L'insécurité alimentaire se développe, contraignant des
134 centaines de millions de personnes à migrer.

135 L'urbanisation conduit à ce que des centaines d'hectares de terres agricoles disparaissent en France
136 chaque jour au profit de l'extension de zones urbaines ou industrielles.

137 La société de consommation conduit à ce que le tiers de la production mondiale de nourriture soit
138 perdue (au sud) ou gaspillée (au nord).

139 Dès lors, quelles propositions pour la transition écologique de l'agriculture ?

140 1/ promouvoir l'agroécologie, l'agriculture biologique et une agriculture familiale,

141 2/ lutter contre l'accaparement des terres,

142 3/ former dans les centres publics les agriculteurs (actuels et futurs) à la conversion vers l'agriculture
143 durable,

144 4/ faire de ces établissements des lieux d'expérimentation, de recherche et de vulgarisation de
145 méthodes de production alternatives,

146 5/ lutter contre le gaspillage alimentaire,

147 6/favoriser les circuits courts de production/distribution,

148 7/ inverser la part respective des protéines animales et végétales dans l'alimentation,

149 8/ interdire les OGM dans l'alimentation et l'agriculture au moins à l'échelle européenne.

150

151 **I.3.5 Logement**

152 Les logements et les bureaux sont les plus gros consommateurs d'énergie : ils utilisent 43,2% de la
153 consommation énergétique, et émettent 19,6% des GES.

154 D'autre part, la crise du logement est patente : l'insuffisance du nombre de logements disponibles
155 conduit à une hausse des prix et des loyers, dont la part prise dans la consommation des ménages est
156 insoutenable, notamment pour les classes populaires. Il faut stimuler les travaux de rénovation,

157 soutenir la construction de logements économes en énergie, garantir les objectifs en logements
158 sociaux dans chaque commune, faire appliquer la loi de réquisition des logements et bureaux vides.

159

160 **1.3.6. Transports**

161 Les transports émettent 26,2% des GES, plus qu'aucune autre activité. De par les conséquences
162 environnementales et sur les conditions de vie, la question du transport est primordiale. Le
163 développement des transports collectifs, notamment ferrés, doit être une priorité. La FSU s'oppose à
164 la libéralisation des transports par autocar (loi Macron) et aux fermetures de dessertes ferroviaires.
165 Un vaste plan, y compris à l'échelle européenne, d'alternative au transport de marchandises par
166 route doit être engagé (ferroutage, fret et utilisation de voies navigables).

167 Le transport durable, c'est à la fois un transport décarboné et le développement de transports
168 collectifs mais aussi la gestion collective de transports individuels avec des vélos ou voitures mis à
169 disposition des individus quand ils en ont besoin. Peut-on envisager la gratuité des transports
170 collectifs ? Si oui, à quelles conditions ?

171

172 **1.3.7. Aménagement du territoire / GPII**

173 Les politiques d'aménagement du territoire doivent être renforcées afin de réduire les inégalités
174 économiques et sociales. Le maintien et le développement des services publics dans les zones rurales
175 et les quartiers populaires est la garantie d'un égal accès à la satisfaction des besoins de la
176 population, et participe de la cohésion sociale. Des mécanismes de péréquation financière sont
177 indispensables pour assurer l'égalité entre territoires.

178 Les projets d'aménagement doivent être cohérents avec les objectifs de la transition écologique, et
179 soumis à des processus de décision démocratique. Ainsi, les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII),
180 tel l'aéroport de Notre Dames des Landes, doivent être arrêtés.

181

182 **1.3.8. Protection des travailleurs et reconversion, formation initiale et continue**

183 L'abandon des industries devenues obsolètes ou non adaptées au développement durable entraînera
184 la suppression massive de postes, notamment dans les secteurs liés aux énergies fossiles comme la
185 pétrochimie, l'automobile... Il est impératif d'anticiper les conséquences pour ces salarié-es afin
186 qu'ils/elles bénéficient de plans de formation professionnelle, particulièrement dans les nouvelles
187 filières axées sur l'éco développement. La mise en place d'une fiscalité écologiste ambitieuse
188 permettra la constitution d'un fond de financement pour assurer ces reconversions professionnelles.
189 La relocalisation progressive de nombreuses activités doit permettre aux salarié-es concernés de ne
190 pas subir de mobilité contrainte.

191 Actuellement la reconversion des salarié-es des industries vieillissantes s'avère difficile en raison de
192 la faiblesse de la formation initiale et de l'absence de formation continue. La rapidité des
193 changements technologiques conduira nombre de salarié-es à opérer des reconversions au cours de
194 leur carrière, il est primordial que chaque salarié-e bénéficie d'une solide formation initiale et d'une
195 formation continue régulière.

196

197 **1.3.9. Fiscalité écologique**

198 La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter les acteurs économiques à modifier leur
199 comportement : inciter à la maîtrise de la demande en produits polluants et décarboner l'offre
200 d'énergie.

201 La France est l'un des pays où la fiscalité verte est la moins importante, notamment suite aux
202 revirements du gouvernement concernant la taxation des transports routiers. Il est urgent de
203 programmer une fiscalité qui favorise les économies d'énergie, les changements de comportement
204 (par exemple en matière de déplacement), qui alourdit l'utilisation des produits polluants...

205 Le principe « pollueur payeur » doit être effectivement mis en œuvre.

206 Pour que cette fiscalité écologique soit acceptée de tous et toutes, des mécanismes de
207 redistribution, de subventions, simples et lisibles devront être créés pour les ménages les moins
208 favorisés.

209

210 **1.3.10. Politiques publiques et création d'emplois**

211 S'engager dans la transition écologique est une opportunité pour résoudre la crise sociale et
212 économique caractérisée notamment par le chômage de masse. Selon le scénario de Négawatt
213 cohérent avec l'objectif de limiter la hausse des températures à 2°C, ce sont plus de 600 000 emplois
214 nets qui seraient créés dans les secteurs de l'énergie, du transport et du bâtiment. Quelle part doit
215 être dévolue au secteur privé ? Quelles activités doivent être sous contrôle public ? Comment
216 développer en France une campagne associant mouvement syndical et environnemental sur cette
217 question ?

218 Les campagnes syndicales anglo-saxonnes « One Million Climate Jobs » très dynamiques pointent la
219 nécessité d'un développement d'emplois publics dans ces secteurs car la recherche de rentabilité du
220 capital est incompatible avec les investissements nécessaires.

221 Au-delà de ces secteurs, une société « bas carbone » est une société qui fait le choix du
222 développement des activités de service, intensives en main d'oeuvre : davantage de services à la
223 personne, d'éducation et de culture. Promouvoir la transition écologique, c'est donc développer les
224 services publics !

225

226 **1.4 La justice climatique au cœur du mouvement social**

227 Au sein même de sociétés « développées » les grandes catastrophes naturelles affectent plus
228 fortement les populations les plus pauvres. De même, la raréfaction de ressources vitales, l'eau
229 notamment, a des conséquences inévitablement très inégalitaires dans des sociétés régies par la
230 logique marchande. Enfin, la responsabilité du réchauffement climatique est « commune mais
231 fortement différenciée » (entre pays, au sein même de nos sociétés) : 90 multinationales contribuent
232 aux 2/3 des émissions de GES. Les efforts financiers nécessaires pour engager la transition doivent
233 être régis par un principe de « pollueur-payeur »

234 Le combat contre le dérèglement climatique, pour la préservation de l'environnement, est donc pour
235 la FSU indissociable d'exigences de justice sociale et de lutte contre les inégalités. C'est le sens qu'elle
236 donne à son investissement dans la Coalition Climat 21. -----

237 -----

238 « Si le climat était une banque, les gouvernements des pays riches l'auraient déjà sauvé » (Hugo
239 Chavez, 18-12-2009).

240 C'est aussi parce qu'il y a un lien entre l'urgence climatique et la logique de l'austérité, parce que le
241 TAFTA et les autres accords de libre échange sont contraires aux politiques écologique, sociale et
242 économique durables, parce que les banques détournent vers les paradis fiscaux l'argent nécessaire
243 à la transition écologique et sociale, la question des alternatives aux politiques d'austérité se pose
244 avec urgence.

245

246 **Partie II**

247 **Quelles alternatives aux politiques d'austérité ?**

248 L'austérité s'entend à la fois comme une diminution des « dépenses publiques » mais aussi comme la
249 mise en œuvre de « réformes structurelles » qui dégradent le marché du travail, les droits sociaux et
250 la fiscalité.

251

252 **II.1 En Europe**

253 **II.1.1. Instrumentalisation de la dette**

254 L'investissement est incontournable et l'emprunt en est un des leviers. Il y a donc de bonnes dettes
255 (assises sur des taux d'intérêts raisonnables) au service d'investissements permettant la transition
256 écologique, la création d'emplois pour tous et toutes, une protection sociale et des services publics
257 répondant aux besoins sociaux (santé, éducation, logement, transport, communication, eau, biens
258 communs...).

259 Ces « bons » emprunts doivent être assis sur des taux d'intérêts inférieurs au taux de croissance et
260 non assis sur les seuls marchés financiers. Les dettes publiques doivent être garanties par la BCE (cf
261 corpus sur annulation dette).

262 Dans ces conditions, un déficit public est utile.

263 Mais la dette actuelle est en grande partie illégitime, et pour certains pays comme la Grèce,
264 insoutenable. Elle est devenue un instrument de domination idéologique qui, asservissant les
265 politiques budgétaires, vise à contraindre les choix démocratiques. Le collectif d'audit citoyen sur la
266 dette auquel la FSU participe a estimé que 59% de la dette publique en France était illégitime.

267 La FSU demande avec d'autres forces qu'une conférence européenne soit mise en place pour traiter
268 de la question des dettes souveraines et retrouver le sens des solidarités. Elle doit permettre ainsi
269 aux pays confrontés aux politiques d'austérité sévères (Portugal, Espagne, Italie, Irlande, Chypre,
270 pays baltes, Grèce...) de retrouver des marges de manœuvre.

271

272 **II.1.2. La dépense publique, c'est d'abord un investissement !**

273 En France et en Europe, on nous ressasse que le niveau de dépense publique (DP) serait trop élevé
274 par rapport au PIB. Or, le ratio DP / PIB est tout simplement le signe ou non d'une forte socialisation,
275 mutualisation et redistribution des richesses. Le niveau de DP relève d'un choix de société. Il soutient
276 grandement l'activité économique et l'emploi, joue un rôle majeur dans la cohésion sociale et dans la
277 réduction des inégalités. L'OCDE et le FMI ont d'ailleurs reconnu avoir sous-estimé l'impact négatif de
278 la baisse des dépenses publiques sur le PIB.

279 La FSU veut :

- 280 - réhabiliter la dépense publique dont le montant doit permettre de répondre aux besoins sociaux
- 281 définis démocratiquement. Les citoyens doivent être associés à son évaluation et à sa gestion,
- 282 - augmenter les budgets nationaux et européen pour financer notamment la transition écologique,
- 283 en combinant investissement par le biais de l'emprunt et augmentation des recettes par une fiscalité
- 284 juste et progressive.

285

286 **II.1.3. Vers une harmonisation fiscale au niveau européen**

287 L'exemple des Luxleaks est révélateur de la concurrence fiscale qui se joue en Europe devenue une
288 zone de mise en compétition entre États et non une union solidaire et coopérative. Il faut donc une
289 harmonisation fiscale portant sur l'impôt direct sur les sociétés et sur les revenus financiers.

290

291 **II.1.4. Taxation des transactions financières**

292 En 2012, 11 pays européens s'engageaient sur la voie d'une taxe sur les transactions financières,
293 proposée par la Commission européenne sur l'ensemble des transactions financières, sauf les
294 opérations de change. Depuis, les lobbys financiers essaient de vider cette proposition de son
295 contenu notamment en excluant les transactions sur dérivés et à haute fréquence, opérations les
296 plus spéculatives. Après avoir écouté le lobby bancaire, les autorités françaises ont semblé avoir
297 opéré un revirement en faveur de la taxe. Mais la négociation traîne en longueur. La FSU estime que
298 dans le contexte budgétaire un gouvernement ne peut se passer des milliards d'euros que
299 rapporterait cette taxe. Un des enjeux est de trouver des ressources pour financer les 100 Mds de
300 dollars annuels du Fonds vert promis par les pays développés aux pays en développement pour les
301 aider à faire face aux dangers des changements climatiques.

302

303 **II.1.5. L'Europe que nous voulons !**

304 Début 2015, les dynamiques électorales de Syriza en Grèce et du mouvement Podemos en Espagne
305 ont marqué la volonté de rompre avec les diktats néolibéraux qui ont conduit aux crises économique,
306 sociale et environnementale que nous continuons de subir, et le refus des politiques austéritaires qui
307 en aggravent les conséquences pour les populations.

308 La Troïka (BCE, FMI et Commission Européenne), soutenue et relayée par le conseil européen et
309 l'Eurogroupe, dont la France, s'est acharnée à asphyxier financièrement la Grèce et à empêcher la
310 mise en œuvre du programme de protection et de justice sociale pour lequel le gouvernement Syriza

311 avait été démocratiquement élu. Cet acharnement a marqué, lui, la volonté de tuer les espoirs d'une
312 Europe dont la politique monétaire, les fonds budgétaires et les politiques économiques seraient
313 porteurs de démocratie, d'égalité, de solidarité, de progrès social et de paix dans le respect de
314 l'environnement.

315 Après la dénégation des votes français et irlandais majoritairement opposés au TCE, la menace d'une
316 sortie de la Grèce de la zone Euro et le chantage (aide financière contre politiques austéritaires) qui
317 ont imposé un 3e memorandum inapplicable et insoutenable, montrent combien les institutions
318 européennes s'assoient sans scrupule sur les choix faits par les peuples, dès lors que ceux-ci
319 remettent en cause leur orientation néolibérale. C'est la démocratie qui est bafouée, favorisant le
320 rejet de la politique par les populations et le sentiment anti-européen sur lequel surfent les
321 extrêmes-droites.

322 Ce n'est pas cette Europe là que nous voulons !

323 L'Europe que nous défendons ne pourra voir le jour sans une large et profonde remise à plat de ses
324 institutions (commission européenne, BCE...) et de leur fonctionnement. A son niveau et avec ses
325 partenaires, la FSU s'y emploiera, pour que l'Europe soit celle des peuples et non celle du capital :
326 une Europe :

327 - attachée à harmoniser les droits sociaux par le haut, à défendre et améliorer les protections
328 collectives pour les salarié-es, les chômeuses et chômeurs, les précaires, les retraité-es, à éliminer les
329 paradis fiscaux et l'évasion fiscale des plus fortuné-es et des grandes entreprises à l'échelle de tous
330 les pays membres ;

331 - ouverte et solidaire

332 • défendant l'égalité des droits et la libre circulation de tou-ttes ses ressortissant-es et luttant
333 contre les discriminations, la xénophobie, le racisme ;

334 • développant une politique d'accueil des migrant-es bien différente de la gestion des flux
335 migratoires aujourd'hui à l'œuvre (cf III.2.3).

336

337 **II.1.6. Rejet des accords de libre-échange. mobilisation pour une autre Europe**

338 Les négociations concernant le Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement
339 (Tafta) se déroulent depuis 2013 dans une opacité entretenue par les négociateurs américains et de
340 la Commission européenne, placés sous l'influence permanente des lobbies industriels et financiers.

341 Cette négociation vise à supprimer les derniers droits de douane (au détriment de l'agriculture), à
342 affaiblir les réglementations sociales, sanitaires et environnementales au profit des entreprises
343 transnationales, à donner le droit à ces entreprises d'attaquer les législations publiques devant des
344 tribunaux arbitraux privés au motif que les règles publiques sont suspectées de porter atteinte à la
345 rentabilité des investissements privés.

346 Sont plus particulièrement visés les droits sociaux, les normes protégeant la santé et les
347 consommateurs et consommatrices, les services et marchés publics, l'éducation, le secteur financier,
348 les réglementations environnementales, les mesures contre le réchauffement climatique notamment
349 sur les énergies fossiles et contre la marchandisation des ressources naturelles.

350 La FSU participe au collectif Stop Tafta et demande l'arrêt des négociations. Elle demande que
351 l'accord Canada-Union européenne (CETA) ne soit pas ratifié. Elle dénonce également les
352 négociations secrètes menées à Genève entre une vingtaine de pays dont l'UE et les États-Unis, pour
353 aboutir un nouvel accord sur les services (TISA) dans le but de libéraliser encore davantage ce
354 secteur.

355

356 **II.2 En France**

357 **II.2.1. Interroger la politique de l'offre, le Pacte de responsabilité...**

358 Le gouvernement mène depuis 2013 une « politique de l'offre » qui vise à réduire fortement le
359 « coût » du travail au nom de la compétitivité. Il a d'abord créé en 2013 le Crédit Impôt Compétitivité
360 Emploi (CICE) qui permet aux entreprises de réduire leur impôt sur les salaires versés jusqu'à 2,5 Smic
361 (à hauteur de 4 % en 2014, 6 % en 2015 puis 9 % en 2016) pour un coût projeté de 19,5 Mds € en

362 2017. Il a ensuite mis en place le Pacte de responsabilité qui prévoit notamment des mesures
363 d'allègement des cotisations sociales acquittées par les employeurs jusqu'à 3,5 SMIC (20,5 Mds € en
364 2017). Ces nouveaux cadeaux sont offerts aux entreprises sans aucune exigence de contrepartie en
365 matière de création d'emplois. L'inversion de la courbe du chômage n'est toujours pas au rendez-
366 vous et les inégalités continuent de se creuser. Mais le gouvernement s'obstine dans ses choix
367 libéraux.

368

369 **II.2.2. Les services publics, une alternative en France et en Europe**

370 Les besoins sociaux évoluent, ils deviennent même plus importants. De la petite enfance à la fin de
371 vie, chacun-e a besoin de la collectivité. La transition indispensable pour répondre à la crise
372 climatique nécessite aussi des réponses collectives. L'intérêt général doit être la boussole de l'action
373 publique. C'est donc plus et mieux de services publics dont la société a besoin :

- 374 • des services publics accessibles à tous et toutes.
- 375 • des services publics, non soumis au temps court, à la loi du marché

376 Des politiques publiques mises en œuvre par des agents publics, contrôlés démocratiquement par
377 des citoyen-nes usager-es, voilà une alternative aux politiques libérales qui placent toutes les
378 activités humaines à l'aune des profits et de la rentabilité financière.

379

380 **II.2.3. La fiscalité**

381 Exploitant à bon compte les critiques d'un système fiscal devenu très injuste, les forces libérales ont
382 mené une campagne systématique de dénigrement de l'impôt qui a d'autant plus marqué de points
383 que le consentement à l'impôt de celles et ceux qui ont le plus besoin des services publics et des
384 aides sociales diminue au fil des désengagements de l'État et de la réduction des dépenses publiques.
385 Au début du quinquennat, le gouvernement a pris quelques mesures qui visaient à rétablir plus de
386 justice fiscale mais, cédant aux « pigeons », aux « poussins » et aux lobbys en tous genres, il a vite
387 renoncé à la grande réforme fiscale promise par le candidat Hollande.

388 La FSU rappelle qu'il y a pourtant urgence à mener une grande réforme fiscale qui permette de
389 financer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire tout en opérant une
390 redistribution plus juste des richesses. Les mandats qu'elle a adoptés à son congrès de Poitiers
391 restent valables.

392 Ses propositions supposent notamment de remettre à plat le Crédit Impôt Recherche et le CICE qui,
393 en servant essentiellement les grandes entreprises qui ne sont pas celles qui en ont besoin,
394 contribuent à augmenter les dividendes au profit des actionnaires et au détriment des
395 investissements productifs, de l'emploi et des salaires.

396 La récente suppression de la 1ère tranche de l'impôt sur le revenu et les nouvelles annonces de
397 baisses à venir vont à l'encontre de la réforme fiscale que réclame la FSU car elles fragilisent l'action
398 publique en prévoyant une baisse des recettes fiscales. C'est par des salaires plus décents, par des
399 prestations sociales revalorisées et par une réduction de la fiscalité indirecte que le pouvoir d'achat
400 des ménages les plus modestes doit être revu à la hausse.

401 François Hollande a décidé d'aller vers un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette
402 mesure pose des questions de faisabilité et surtout de justice sociale. Prélèvement à la source,
403 quotient conjugal, quotient familial..., la FSU devra mener un mandat d'étude sur toutes ces
404 questions.

405

406 **II.2.4. Financement de la protection sociale**

407 Le fait d'avoir laissé notre système de protection sociale se financer par la dette et non par une
408 augmentation des recettes a relevé d'un choix politique dont on subit encore les conséquences.

409 Les fondements de notre système sont aujourd'hui menacés par le dogme de la réduction du « coût »
410 du travail et de la baisse des dépenses publiques. Le Pacte de responsabilité représente un manque à
411 gagner de 21 Mds € pour la protection sociale. La FSU conteste la quasi suppression des cotisations
412 URSSAF au niveau du SMIC, la fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon
413 2017, la suppression de la C3S qui entraîneront inévitablement de nouvelles réductions des droits

414 et/ou une pression fiscale accrue sur les ménages. Elle réaffirme son attachement au financement de
415 la sécurité sociale par le biais de cotisations sociales et continue de poser la question sous l'angle de
416 la satisfaction des besoins sociaux, ce qui suppose de rechercher des recettes supplémentaires dans
417 le cadre d'un autre partage des richesses. C'est l'ensemble des dispositifs existants d'exonérations et
418 d'allègements des cotisations patronales qu'il faut revoir, en intégrant la problématique du CICE,
419 parce qu'ils n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière de création d'emplois.

420 La FSU a noté avec intérêt la piste évoquée au Haut Conseil du financement de la protection sociale
421 que tous les prélèvements sociaux destinés au financement de la protection sociale (CSG, CRDS,
422 prélèvement de solidarité sur les revenus du patrimoine) soient juridiquement requalifiés comme des
423 cotisations sociales et que seuls ceux destinés à l'action publique soient qualifiés comme des impôts.
424 Le débat qu'elle a ouvert à Poitiers (maintien d'une contribution sociale sur les seuls revenus de
425 placement et du patrimoine avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux, mouvement
426 progressif de retour des ressources issues de la CSG sur les revenus du travail vers les cotisations
427 sociales) doit se poursuivre.

428 Elle rappelle sa proposition d'une révision à la hausse de la part employeur des cotisations sociales,
429 calculée sur l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise et modulée en fonction de sa politique en
430 matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.

431 Cette nouvelle dynamique de financement de la protection sociale doit par ailleurs être
432 accompagnée d'une véritable politique de prévention en matière de santé et d'amélioration des
433 conditions de travail pour réduire les dépenses qui affectent la sécurité sociale (assurance maladie,
434 AT/MP).

435

436 **II.2.5. Retraites**

437 La dernière loi, publiée en janvier 2014, confirme et amplifie les régressions précédentes. Elle
438 démontre que le choix de la réduction des droits est sans fin si on n'agit pas sur le levier des recettes
439 supplémentaires. Les projections européennes qui prévoient que la part du PIB consacrée en France
440 aux retraites baissera de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060 démontrent la brutalité des réformes
441 engagées. La FSU réaffirme les choix alternatifs qu'elle a adoptés à Poitiers.

442 Le gel des pensions de base jusqu'au 1^{er} octobre 2016, la suppression de la ½ part fiscale aux veufs et
443 veuves ayant élevé des enfants et la fiscalisation brutale de la majoration de pension de 10 % pour
444 les retraité-es ayant élevé 3 enfants ont des effets redoutables sur le pouvoir d'achat des retraité-es
445 alors que leurs dépenses contraintes continuent de progresser.

446 Alors que les réserves accumulées depuis 1998 par les régimes complémentaires AGIRC ARRCO des
447 salarié-es du privé seront bientôt épuisées, le MEDEF refuse aujourd'hui toute hausse des cotisations
448 pour rétablir l'équilibre financier à l'horizon 2020 et veut faire reposer les efforts de financement sur
449 les seuls salarié-es et retraité-es. Dépit de ne pas avoir obtenu par la loi en 2014 un nouveau recul
450 de la borne d'âge légal, il cherche à imposer une décote progressive temporaire sur les pensions
451 complémentaires avant l'âge de 67 ans afin de décaler de fait l'âge effectif de départ à la retraite. Les
452 négociations en cours pourraient préfigurer de nouvelles régressions sur les régimes de base, dont
453 les pensions de réversion.

454

455 **II.2.6. Santé**

456 Les désengagements successifs de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ont renforcé les inégalités
457 dans l'accès aux soins. Pour être mieux remboursé-e, il faut souscrire à une complémentaire santé
458 dans le cadre d'un système d'assurance extrêmement concurrentiel qui va à l'encontre des
459 solidarités de la sécurité sociale car les tarifs varient généralement selon l'âge de l'assuré-e et la
460 gamme des prestations offertes au lieu d'être proportionnels aux revenus. La généralisation au 1^{er}
461 janvier 2016 des contrats collectifs d'entreprise pour tou-tes les salarié-es du privé laisse sur la
462 touche les chômeurs et chômeuses de plus d'un an, les agents publics, les retraité-es. Elle aura des
463 effets redoutables car elle favorisera les instituts de prévoyance et les assureurs privés au détriment
464 des mutuelles. Elle transfère de fait une partie du financement des dépenses de santé vers un
465 système profondément inégalitaire.

466 Malgré la généralisation annoncée du tiers-payant, la loi de modernisation de la santé adoptée en
467 octobre 2015 ne réglera pas les inégalités en matière de santé : elle ne revient pas sur les
468 désengagements passés de l'AMO et ne remet pas en cause un système de soins à plusieurs vitesses.
469 La FSU réaffirme avec force l'urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau
470 pour tous et toutes. Ses propositions pour une nouvelle organisation des soins restent valables. Elle
471 conteste le plan d'économies de 3 Mds d'euros imposé aux hôpitaux publics d'ici 2017 alors que leur
472 sous-effectif chronique est notoire. Sans nier la nécessité de s'attaquer aux dépenses inutiles (en
473 développant par exemple les génériques pour faire baisser le prix des médicaments), elle conteste la
474 logique comptable du gouvernement qui vise à rogner sur la qualité des soins, en pénalisant les
475 patient-es et en alourdissant la charge de travail des personnels hospitaliers.
476 La loi d'adaptation de la société au vieillissement manque cruellement d'ambition : faute d'un
477 financement suffisant et solidaire, elle ne fait aucune référence aux services publics, ne traite pas des
478 EHPAD ni des missions des personnels pour l'aide à domicile. Son report est inacceptable et pose à
479 nouveau la question de l'utilisation de la CASA que les retraité-es imposables paient depuis 2013
480 pour la financer.

481

482 **II.2.7. Politique familiale**

483 Pour réaliser des économies sur les prestations familiales tout en réduisant les cotisations patronales
484 pour la branche famille, le gouvernement a fait le choix de ne pas revaloriser la plupart des
485 prestations mais aussi de recentrer l'allocation de base de la PAJE puis les allocations familiales sur
486 les ménages les plus modestes en modulant les montants en fonction de leurs revenus. La FSU
487 conteste ces choix qui remettent en cause l'universalité des droits. Il est normal et juste que les
488 ménages les plus aisés contribuent davantage aux dépenses publiques et sociales (selon le principe
489 fondateur « chacun cotise selon ses moyens ») mais il faut qu'ils puissent en retirer un bénéfice
490 quand ils en ont besoin. La FSU rappelle que les allocations familiales ont vocation à compenser
491 partiellement les dépenses liées à l'entretien d'un-e enfant (redistribution horizontale) et que c'est
492 par la fiscalité que doit s'opérer la redistribution verticale.

493 La pérennité de notre système de protection sociale passe par le consentement de tous et toutes à
494 son financement. Un tel consentement suppose des droits protecteurs et universels.

495 Le quotient familial joue un rôle anti-redistributif (il favorise les ménages aisés et ne profite pas aux
496 ménages non imposables). Ne faut-il pas demander sa suppression au profit d'allocations familiales
497 revalorisées versées dès le 1^{er} enfant qui retrouveraient un caractère universel ?

498 **II.2.8. Jeunes**

499 Près de 2 millions de jeunes sont actuellement sans diplôme, sans formation et sans emploi. Près
500 d'un-e jeune actif sur 4 est au chômage. Cette surexposition a été accentuée par la crise et perdure.
501 Diplômé-es ou non, les jeunes restent les victimes de la crise : 20% vivent sous le seuil de pauvreté.
502 La précarité matérielle des jeunes a des conséquences sur leur capacité à se loger, se soigner...
503 L'accès des jeunes à un premier emploi stable, aux droits doit être amélioré. Les jeunes doivent
504 pouvoir être mieux associé-es aux décisions les concernant.

505

506 **II.2.9. Emploi et travail**

507 La question de l'emploi reste la préoccupation majeure de la population. Le chômage reste à un
508 niveau très élevé avec près de 5,5 millions de demandeurs et demandeuses inscrits à Pôle Emploi.
509 Les réponses du gouvernement consistant essentiellement à réduire drastiquement les dépenses
510 publiques pour financer les cadeaux fiscaux aux entreprises sont un échec. Le CICE, le CIR et le Pacte
511 de responsabilité n'ont pas montré leur efficacité. La progression quantitative des emplois doit
512 découler de la transition écologique avec ses multiples conséquences (habitat, transport, énergie,
513 nouvelles filières, reconversions), d'une nouvelle politique de ré-industrialisation, de relocalisations,
514 de développement des services publics et de l'emploi public, avec la satisfaction des besoins sociaux.
515 Le recours massif aux emplois aidés n'est qu'une réponse partielle et insatisfaisante au problème du
516 chômage. La réduction du temps de travail doit être envisagée : sous quelle forme, à quelle hauteur ?

517 Les droits à la formation professionnelle pour tou-tes les chômeurs et chômeuses doivent être
518 améliorés. Cela nécessite le renforcement et le développement des moyens et des missions de Pôle
519 Emploi. Or c'est à la généralisation des équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi et des
520 chômeurs et chômeuses que l'on assiste alors que les entreprises peuvent user de différentes
521 exonérations de charge sans le moindre contrôle. L'effectif des inspecteurs/inspectrices, et
522 contrôleurs/contrôleuses du travail doit être augmenté.

523

524 **II.2.10. Conditions de travail, droit du travail**

525 Les salarié-es sont de plus en plus exposés à la souffrance au travail (souffrance psychique, troubles
526 musculo-squelettiques, épuisement professionnel). L'organisation du travail est de plus en plus
527 stressante : pressions multiples, exacerbation de la concurrence au travail, développement de
528 formes de contrats asservissantes, nouvelles formes de management... et participe de
529 l'intensification de la subordination au travail... Tous les syndicats sont confrontés au mal être au
530 travail : comment se réapproprier la question des conditions de travail ? La FSU porte l'idée que les
531 agent-es sont acteurs/actrices et expert-es de leur travail, qu'ils/elles sont légitimes pour réfléchir
532 sur le contenu et l'organisation de leur travail. Les CHSCT révèlent aujourd'hui toutes les inquiétudes
533 concernant la santé et la sécurité au travail. Dans le cadre des négociations à la fonction publique sur
534 la qualité de vie au travail, la FSU s'est impliquée pour y voir énoncés des droits nouveaux :
535 expression directe des agent-es sur leur travail, droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de
536 politiques publiques néfastes, études d'impact obligatoire en cas de réorganisation de service.

537 A l'heure où il faut favoriser une véritable réappropriation du travail, la libération du temps de travail
538 et développer de nouveaux droits, la loi Macron limite les prérogatives des tribunaux prud'homaux,
539 de la médecine du travail et de l'inspection du travail, simplifie les licenciements et dépénalise le
540 délit d'entrave aux instances représentatives du personnel. Elle libéralise le travail dominical et de
541 nuit avec de surcroît des contreparties financières inégalitaires voire inexistantes et renvoyées à la
542 négociation locale. La FSU dénonce les conséquences de cette loi, en particulier pour les femmes,
543 majoritairement concernées par le travail dominical dans les commerces, la précarité et les temps
544 partiels.

545 Le gouvernement entend désormais s'attaquer au Code du travail en faisant prévaloir la négociation
546 au sein de l'entreprise ou de la branche professionnelle sur la loi. Cette inversion de la hiérarchie des
547 normes pénaliserait fortement les salarié-es.

548 La FSU veut engager la réflexion sur un nouveau statut du travail salarial pour contrer toutes les
549 initiatives patronales qui sont de nature à diminuer les droits des salarié-es.

550

551 **II.2.11. Salaires**

552 Entre 1999 et 2013, la productivité du travail a augmenté de 5,4% alors que les salaires n'ont
553 augmenté que de 0,4%. Les salarié-es doivent bénéficier de l'augmentation de la productivité et de
554 l'amélioration des qualifications. Une répartition plus favorable entre salaires et capital favoriserait
555 l'emploi. L'égalité salariale femme/homme, loin d'être acquise, reste un objectif majeur à atteindre.
556 Un bilan des inégalités salariales doit être publié annuellement. Ces mesures doivent s'accompagner
557 d'un resserrement de l'échelle des revenus : quelle définition d'un revenu et d'un patrimoine
558 maximum, comment définir un niveau de SMIC pour vivre décemment ?

559

560 **II.2.12. Politique de la Ville**

561 Depuis plusieurs années, la « politique de la ville » ne fait pas l'objet d'un pilotage cohérent et
562 satisfaisant (plus de réunion du Conseil National des Villes). Il est pourtant plus qu'urgent de
563 renforcer les moyens de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Seule une politique de
564 la ville ambitieuse, bien au delà des simplifications de la loi de programmation pour la Ville et la
565 cohésion urbaine votée en 2014, pourra aider à développer la mixité sociale en associant étroitement
566 les politiques d'éducation prioritaire, d'aménagement du territoire, du logement, de l'emploi, de la
567 culture...

568

569 **II.2.13. Le droit à la Culture est un droit constitutionnel**

570 Une politique culturelle nationale est essentielle si l'on veut préserver la démocratie culturelle, la
571 sauvegarde du patrimoine et l'aide à la création. Mais c'est désormais une conception consumériste
572 de la culture qui s'impose, où tout secteur qui ne serait ni autosuffisant ni générateur de profit est
573 condamné, quels que soient les besoins sociaux qui ont inspiré sa création.

574 Le patrimoine, le spectacle vivant, l'écriture, les arts plastiques, les arts de l'image et l'action
575 culturelle sont en danger. Ils ne pourront être maintenus qu'avec un service public culturel fort (Etat
576 ou collectivités selon le niveau de pertinence) doté de moyens suffisants pour assurer la permanence
577 et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.

578

579

580 **Partie III Pour les droits des peuples, libertés publiques**

581 **III.1 Libertés publiques et droits humains**

582 **III.1.1. Égalité des droits et lutte contre les discriminations**

583 Pour la FSU, une société inclusive est une société sans discrimination, qui garantit l'accès de toutes et
584 tous aux droits fondamentaux, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de
585 l'Homme, et dans laquelle chacun-e est et se perçoit l'égal-e de l'autre. La construction de cette
586 société inclusive est exigeante, tant sur les questions de droits que sur celles des moyens. Elle doit
587 s'accompagner d'une promotion de la diversité qui passe par l'école mais aussi l'obtention de
588 l'égalité des droits dans tous les actes de la vie.

589

590 **III.1.1.1. Lutte contre les discriminations racistes**

591 A l'opposé de ces valeurs, des politiques et des médias continuent de construire la figure de
592 l'étranger indésirable, voire dangereux, et alimentent ainsi racisme et xénophobie(s). Parallèlement,
593 les discriminations exacerbent les inégalités de revenus et de richesses. La FSU dénonce l'impunité
594 relative à ces discriminations, notamment à l'embauche, au logement... Elle exige l'abolition des lois
595 dont la persistance entretient l'idée de « citoyen-nes de seconde zone », demande notamment que
596 la promesse de l'extension du droit de vote soit tenue, que le projet de récépissé contre les contrôles
597 au faciès se concrétise.

598

599 **III.1.1.2. Accessibilité universelle, construction d'une société inclusive.**

600 Alors que la loi du 11 février 2005 relative au handicap avait donné 10 ans pour rendre accessibles
601 tous les lieux accueillant du public, un nouveau délai a été donné, allant jusqu'à 9 ans
602 supplémentaires, preuve s'il en est que les intentions n'ont pas été suivies des moyens nécessaires.
603 Le décret concernant l'accessibilité des lieux de travail n'est par ailleurs toujours pas sorti.

604 Selon l'ONU, le principe de l'accessibilité universelle vise à concevoir les produits et les
605 environnements « qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et
606 naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, sans devoir recourir à des
607 solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale. »

608 Cette notion ne se limite pas au handicap. Le Service public, par principe, est particulièrement
609 concerné, mais les moyens lui manquent trop souvent pour répondre à cette exigence. L'accès à
610 l'énergie, à la culture et la communication... ne sont toujours pas garantis dans notre pays. Le droit
611 au logement, conquis suite aux mobilisations des sans domicile fixe n'est toujours pas rentré dans les
612 faits faute de places d'hébergement durable, le renforcement de la loi SRU doit être effectivement
613 mis en oeuvre, et la loi « Dufflot », pourtant limitée dans ses ambitions, a été vidée pratiquement de
614 son contenu.

615

616 **III.1.1.3. Droits des enfants,**

617 Les enfants sont touché-es de plein fouet par l'aggravation de la pauvreté et la précarisation de
618 populations toujours plus importantes. Cela remet en cause les droits des plus fragiles : accès à la

619 scolarisation plus difficile voire entravé pour les enfants de sans-papiers, Roms, gens du voyage,
620 mineur-es isolé-es. Le droit à la scolarisation n'est toujours pas effectif pour tous et toutes.

621

622 **III.1.1.4. Filiation - Parentalité**

623 L'ouverture du mariage aux couples de mêmes sexes n'a pas entraîné une égalité pleine et entière de
624 toutes les familles. Le droit continue de discriminer les familles homoparentales, par exemple des
625 femmes se voient encore refuser l'adoption de l'enfant de leur épouse par certains tribunaux. Cela
626 crée des situations d'insécurité juridique pour les enfants. De même, l'abandon du projet de loi
627 relatif au parent social a privé les enfants d'un lien officiellement établi avec leur beau-parent dans
628 les familles recomposées.

629 La reconnaissance légale des familles dans leur diversité (homoparentales, monoparentales,
630 recomposées...) est d'autant plus urgente qu'elles ont été stigmatisées par les offensives
631 réactionnaires. C'est une question d'égalité des droits et d'intérêt supérieur des enfants. La Cour de
632 cassation l'a d'ailleurs pris en compte, suivant en cela la CEDH, puisqu'elle s'est prononcée en faveur
633 de la transcription à l'état civil d'enfants nés par GPA à l'étranger.

634 La FSU revendique l'accès à la PMA pour toutes les femmes, et une meilleure prise en compte de la
635 filiation sociale : co-parentalité, statut du beau-parent, présomption de parenté pour l'épouse de la
636 mère biologique, reconnaissance des filiations homoparentales en mairie ...

637

638 **III.1.1.5. Accès à l'information et la communication**

639 L'accès à une information objective et diversifiée est sérieusement compromis par la concentration
640 de la presse, y compris régionale, dans les mains de quelques grands groupes alors que les aides
641 publiques sont très inégales.

642 La loi sur le renseignement comporte nombre de dispositions attentatoires aux libertés qui ouvrent
643 les possibilités d'une surveillance de masse. Avec d'autres, la FSU doit sensibiliser à la protection de
644 la vie privée et aux libertés individuelles, aux risques de fichage institutionnel et de profilage
645 commercial, qui s'opèrent via les réseaux sociaux et les « géants du net » en particulier. Elle
646 revendique l'application effective du droit à l'oubli.

647 Les nouvelles pratiques commerciales liées au développement des livres numériques appellent à la
648 vigilance. La FSU revendique que l'accès numérique à la culture soit le plus démocratique possible,
649 tout en permettant le respect des droits des auteur-es et artistes. Internet voit également se
650 développer une culture du partage et de la coopération, qui sous-tend par exemple la communauté
651 du logiciel libre, dont la FSU promeut l'esprit.

652

653 **III.1.2. Questions sécuritaires vs droits humains**

654 Le renforcement des politiques sécuritaires mises en place sous la présidence précédente s'est
655 poursuivi lors de cette mandature. Présentée fallacieusement comme une réponse au terrorisme, la
656 loi sur le renseignement constitue une restriction des libertés individuelles et constitue une menace
657 sur les libertés publiques. Pour la FSU, si la sécurité de toutes et de tous doit être assurée, elle ne
658 peut être prétexte à restreindre les libertés individuelles.

659 Les informations disponibles montrent que les cas avérés de jeunes concerné-es par des pratiques
660 radicales sont minoritaires et ont déjà fait l'objet d'un signalement au Juge des Enfants. Or, à la PJJ, le
661 plan de lutte contre la radicalisation met en péril le secret professionnel et crée un climat de
662 suspicion propice à toutes sortes de dérives réactionnaires. Il tend à stigmatiser fortement certain-es
663 adolescent-es qui sont surtout en recherche de repères ou dans des attitudes provocatrices

664 S'agissant des adolescent-es revenant de séjours dans des zones à forte présence de l'État Islamique,
665 la FSU rappelle que ce sont avant tout des adolescent-es qui doivent bénéficier d'une attention
666 particulière dans le cadre de la PJJ.

667

668 **III.1.2.1. Répression, fichage lois sécuritaires**

669 La plupart des poursuites engagées par le gouvernement Sarkozy contre des syndicalistes, des
670 militant-es d'associations ou de partis ont été maintenues. Il y en a toujours aujourd'hui, sous le

671 gouvernement actuel. Un observatoire de la répression anti-syndicale a donc été mis en place avec
672 l'association Copernic et de nombreuses organisations, dont la FSU. L'amnistie et l'arrêt de toutes les
673 poursuites contre les militant-es restent une exigence de la FSU.

674 Malgré la victoire contre le fichier Edvige, les créations de fichiers se multiplient, avec de moins en
675 moins de résistance. Les tragiques événements de janvier 2015, qui ont provoqué une forte
676 inquiétude et une légitime aspiration à la sécurité, ont été utilisés pour imposer la loi sur le
677 renseignement. La surveillance, quand elle est nécessaire, doit être exercée sous l'autorité et le
678 contrôle du juge. L'État ne peut être son propre contrôleur, et le contrôle a posteriori n'offre aucune
679 garantie démocratique. La FSU poursuit son combat contre le fichage et demande qu'un audit soit
680 réalisé par le Parlement sur la question des fichiers, leur finalité et leur interconnexion.

681 Le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) doit revenir à sa finalité
682 première. Les militant-es associatifs, politiques et syndicaux doivent en être sortis immédiatement,
683 et les poursuites contre celles et ceux qui refusent les prélèvements génétiques doivent être levées.

684

685 **III.1.2.2. Droit au séjour et asile**

686 **III.1.2.2.1. CESEDA**

687 Tant que les migrants seront considérés comme dangereux et non pas en danger, aucune politique
688 positive d'immigration ne sera possible. Le nouveau Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du
689 Droit d'Asile (CESEDA) voté le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale ne déroge pas à cette vision
690 politique de l'immigration. Il met en place un titre de séjour pluriannuel, d'une validité de deux à
691 quatre ans, ou moins s'il s'agit d'un-e travailleur ou travailleuse en situation de CDD ou d'intérim,
692 accordé après un premier titre d'un an. Cette mesure entend simplifier l'accueil des étranger-es en
693 situation régulière, mais elle apporte plus de précarité et de contrôle sur les migrant-es,
694 contrairement à la carte de résident de 10 ans qui disparaît progressivement. Les articles 8 et 25 du
695 nouveau CESEDA poursuivent un objectif de contrôle du séjour par tous les moyens possibles. Ainsi
696 en va-t-il de la possibilité offerte aux Préfectures de consulter les fichiers de Pôle Emploi, des
697 banques ou des écoles, pour vérifier que la situation du/de la migrant-e n'a pas changé et se garder
698 la possibilité de lui retirer sa carte de séjour.

699 La FSU ne peut tolérer cette intrusion dans la vie privée des migrant-es. L'ensemble des données
700 personnelles qui seront recueillies auprès des différentes autorités administratives, des entreprises
701 et des établissements scolaires, dépassent largement les besoins de contrôle de la sincérité et de
702 l'exactitude des déclarations faites par les étranger-es. En corollaire, la FSU n'accepte pas le rôle
703 d'informateurs que la loi veut donner aux personnels des administrations concernées.

704 La FSU revendique déjà l'interdiction de la rétention des mineur-es, en famille ou isolés. Ce mandat
705 est toujours d'actualité puisque cette rétention est pour la première fois évoquée dans un texte de
706 loi. Pour la FSU, la rétention des mineur-es doit être définitivement interdite par la loi, et pas
707 seulement « encadrée ». La loi républicaine a pour vocation de protéger les plus faibles et d'offrir au
708 Service Public les moyens d'apporter secours, aide et soutien à celles et ceux qui sont dans le besoin.
709 Elle n'a pas pour objectif d'opérer le tri entre eux, ni celui de circonstancier son aide.

710

711 **III.1.2.2.2. Mineurs isolés étrangers**

712 Les mineur-es isolé-es étranger-es ne sont aujourd'hui que très rarement pris-es en charge par l'aide
713 sociale à l'enfance, leur minorité étant régulièrement remise en doute par les autorités. La FSU milite
714 pour que soit appliquée la règle du bénéfice du doute, de manière à ouvrir leur droit sur une prise en
715 charge et une mise sous protection de l'État. Elle demande l'abandon des tests osseux. La
716 scolarisation de ces jeunes doit être systématiquement privilégiée. Ils doivent aussi pouvoir
717 bénéficier d'une prise en charge pérenne par la collectivité, notamment en matière de soins et
718 d'hébergement, permettant à ceux qui le souhaitent de s'installer en France à leur majorité.

719

720 **III.1.2.2.3. Roms**

721 Les populations Roms vivant sur le territoire français sont des Européen-nes à part entière mais leurs
722 droits ne sont pas respectés et ils/elles sont précaires parmi les précaires. Des solutions

723 respectueuses des droits doivent être trouvées. C'est pourquoi la FSU a participé en 2015 au Tribunal
724 Populaire contre les violences faites aux Roms. Elle s'est engagée à poursuivre l'action de celui-ci en
725 direction des élu-es et des administrations pour que les droits à la scolarité, à la santé et au
726 logement... soient enfin respectés.

727

728 **III.1.2.3. Justice des mineur-es**

729 La justice des mineur-es doit être l'un des piliers garantissant le droit et le statut de l'enfant.

730 Or, les lois répressives dont celles héritées de l'ère « Sarkozy » continuent de régenter la Justice des
731 mineur-es. Les procédures accélérées (jugement à délai rapproché, présentation immédiate...)
732 contreviennent à la primauté de l'éducatif, essence même de l'Ordonnance de 45. Elles focalisent sur
733 l'acte plutôt que sur le cheminement de l'adolescent-e et banalisent l'enfermement.

734 Les Tribunaux Correctionnels pour Mineur-es ne sont toujours pas supprimés.

735 Dans les Centres Educatifs Fermés (CEF) désormais au nombre de 51, on note de nombreux
736 dysfonctionnements et d'atteintes graves, régulières et avérées aux droits des mineur-es.

737 Les moyens humains, matériels et financiers importants consacrés à ces structures pourtant
738 inefficaces seraient plus utiles pour développer des dispositifs préventifs et éducatifs.

739 La FSU revendique l'abrogation des lois répressives, la transformation des CEF en lieux
740 d'hébergement classique et la réorientation des moyens vers les services de milieu ouvert. Elle prône
741 une justice émancipatrice qui favorise l'accompagnement éducatif des adolescent-es dans le temps
742 avec des moyens et des espaces adaptés à la spécificité de leur âge et de leurs problématiques.

743

744 **III.1.2.4. Politique pénale**

745 Sur le plan de la politique pénale et de l'exécution des peines, les trois dernières années ont été
746 marquées par une rupture avec les velléités populistes visant à surfer sur la peur et le sentiment
747 d'insécurité, à réagir plus qu'à agir en multipliant les textes de circonstances, sans cohérence, dans le
748 sillage de faits divers médiatisés et instrumentalisés.

749 La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions
750 pénales a, dans sa substance, cristallisé le changement de paradigme en déplaçant le centre de
751 gravité de la prison à la probation. L'exécution des peines dans la communauté et les Services
752 Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) sont, enfin, reconnus. Conformément aux
753 revendications de la FSU, des travaux de réflexion visant à renforcer l'individualisation et la
754 cohérence de l'accompagnement des publics contraints sont engagés au sein de l'administration
755 pénitentiaire. Enfin, cette dernière tend à s'ouvrir en s'appuyant sur des expériences étrangères et
756 les normes internationales, au premier rang desquelles les règles européennes relatives à la
757 probation. Mais la question des moyens reste un préalable incontournable. Les recrutements
758 consacrés dans le cadre de la loi d'août 2014 sont importants, mais insuffisants pour une pleine mise
759 en œuvre des objectifs qu'elle porte. L'État doit poursuivre cet effort au-delà du plan triennal
760 2015/2017. L'architecture pénale doit être simplifiée et plus compréhensible, tant pour les
761 justiciables que pour les professionnel-les ; à cet égard, le sursis avec mise à l'épreuve doit être
762 supprimé, et la contrainte pénale doit pouvoir intégrer l'ensemble des autres mesures exécutées
763 dans la communauté. En juillet 2014, la mobilisation des personnels et de la société civile a mis le
764 Sénat en échec sur sa volonté de privatiser l'exécution des peines, à travers la mise en œuvre de la
765 contrainte pénale par le secteur associatif socio-judiciaire. La FSU réaffirme le caractère régalien des
766 missions d'exécution des peines. Si l'ensemble de la société civile doit s'investir dans la prise en
767 compte des publics sous main de justice, si les associations ont un rôle majeur à jouer sur le plan
768 socio-économique, « travailler avec » n'est pas travailler « à la place de ».

769

770 **III.2 Questions internationales, droits des peuples et paix.**

771 **III.2.1. Moyen-Orient**

772 Le Moyen-Orient se déchire avec une multiplication des zones de conflits et de guerres civiles sur
773 fond d'interventions extérieures (de puissances régionales et maintenant internationales). Les
774 interventions militaires extérieures, à commencer par celles menées au nom de la démocratie,

775 comme en Irak en 2003, sont les premières responsables de la déstructuration des sociétés, de
776 l'émergence d'organisations sectaires et des guerres civiles au Moyen-Orient mais également en
777 Libye. Les premières victimes sont les populations civiles.

778 La FSU est aux côtés du peuple syrien contre le régime de Bachar El Assad responsable des 9/10e des
779 assassinats en Syrie et contre Daesh.

780 Le mouvement syndical a la responsabilité de porter des exigences comme celle d'assurer une aide
781 d'urgence aux réfugié-es, de répondre aux besoins élémentaires de nourriture, santé, éducation. Et
782 aussi d'exiger du gouvernement français et des autres gouvernements européens qu'ils organisent
783 un accueil digne et à grande échelle de celles et ceux qui fuient la tragédie, plutôt que de les laisser
784 se déchirer sur des barbelés ou de se noyer en Méditerranée.

785

786 **III.2.2. Justice en Palestine**

787 Sur le terrain la situation pour le peuple palestinien ne cesse de se détériorer : expansion continue de
788 la colonisation en Cisjordanie – accompagné de déplacements de population - annexion continue de
789 Jérusalem-Est, poursuite du blocus de Gaza - accompagné de bombardements réguliers-
790 approfondissement des lois discriminatoires à l'encontre des Palestinien-nes citoyen-nes d'Israël,
791 prisonnier-es politiques toujours très nombreux - avec ou sans procès. Chaque jour de nouvelles
792 provocations ont lieu sur l'esplanade des mosquées, de nouveaux affrontements ont lieu, menaçant
793 la région d'une nouvelle conflagration.

794 Ainsi les violations du droit international par le gouvernement israélien, le plus à droite de son
795 histoire, ne cessent de se multiplier rendant caduc le processus d'Oslo sans que cela ne provoque de
796 réelles réactions internationales.

797 Les conclusions du tribunal Russel pour la Palestine sont d'une dramatique actualité lorsqu'elles
798 qualifient les pratiques de l'État israélien à l'encontre de la population palestinienne (aussi bien sur le
799 territoire israélien que dans les territoires occupés) de violation de "l'interdiction internationale de
800 l'apartheid".

801 Paradoxalement, sur le plan international, on observe une évolution positive en faveur des
802 Palestinien-nes : après l'admission de l'État de Palestine à l'ONU, la question de sa reconnaissance
803 progresse (136 États sur 193), la campagne internationale Boycott Désinvestissement et Sanctions
804 (BDS) marque des points en particulier sur le volet D comme Désinvestissements des entreprises.

805 La FSU rappelle son engagement à une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien,
806 elle souligne son attachement à voir la sécurité des deux peuples, garantie par un accord de paix
807 global respectant les résolutions de l'ONU (voir corpus).

808 L'UE peut, par des sanctions, contraindre Israël à respecter le droit international, en refusant toute
809 aide financière aux colonies (lignes directrices européennes de juillet 2013) et en suspendant l'accord
810 d'association UE / Israël (vote du parlement européen de avril 2002). Elle ne le fait pas, ce qui justifie nos
811 actions citoyennes comme notre implication dans la campagne BDS avec notamment le Collectif
812 National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens.

813 La FSU réaffirme l'urgence de la levée totale du blocus de la bande de Gaza, sa reconstruction ainsi
814 que le gel de la colonisation en Cisjordanie, celui de l'annexion de Jérusalem-Est, la libération des
815 prisonnier-es politiques et la fin des mesures discriminatoires envers les Palestinien-nes citoyen-nes
816 d'Israël.

817 L'attitude du gouvernement français en interdisant les manifestations dans de nombreuses villes lors
818 de l'été 2014 et en criminalisant la solidarité avec le peuple palestinien est inadmissible : la FSU
819 rappelle sa demande de levée des poursuites contre les « boycotteurs », et l'abrogation de la
820 circulaire Alliot-Marie. la FSU soutient la demande de saisine de la CPI pour juger les criminels de
821 guerre.

822 Dans l'immédiat, la FSU exige un embargo sur le commerce des armes, première sanction pour
823 obtenir la fin de la colonisation et l'application du droit international.

824 Sans attendre, la France doit reconnaître l'État de Palestine, dans les frontières de 1967 avec
825 Jérusalem-Est comme capitale. La France doit œuvrer à ce que l'Europe, et tous ses pays membres en
826 fassent autant.

827

828 **III.2.3. Les migrations**

829 Les flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des
830 zones de conflits sur le globe, mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en
831 matière de répartition des richesses, d'accès à l'eau potable, à de bonnes conditions de nutrition, aux
832 soins... La FSU exprime son effroi devant ce qu'elle qualifie de catastrophe humanitaire. Pour faire
833 face à l'urgence de la situation, la FSU demande que soit mise en place au niveau européen une
834 coordination pérenne et renforcée de moyens humains, matériels et financiers permettant de porter
835 secours et assistance aux populations dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

836 La FSU appelle d'urgence à une réflexion d'ensemble portant notamment sur la demande d'asile et
837 plus généralement concernant la politique migratoire de l'Europe qui, pour contrôler ses frontières,
838 tourne le dos aux milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.

839

840 **III.2.4. Europe, Ukraine**

841 Le conflit dans l'est de l'Ukraine a causé la mort de plus de 8 000 civils et combattants depuis avril
842 2014. Malgré un accord de cessez-le-feu entre les protagonistes, celui-ci reste très fragile et n'a pas
843 permis d'entamer de véritables négociations. Le retrait de toutes les troupes de la zone de conflit est
844 un préalable à la résolution de ce conflit.

845

846 **Zoom Droits des Femmes**

847 Les droits des femmes, grâce aux luttes, ont connu quelques avancées en France, comme le
848 remboursement à 100 % de l'IVG (mars 2013) ou la suppression du délai de réflexion (avril 2015).

849 Mais le bilan global de la situation des femmes n'est pas pour autant positif, le plafond de verre
850 existe toujours et des régressions apparaissent. Rien n'est jamais acquis.

851 Les politiques d'austérité compromettent la santé des femmes et le droit à l'IVG : baisse des
852 financements des CIVG, maternités-usines, collectivités territoriales diminuant les subventions au
853 Planning familial pour des raisons budgétaires et/ou idéologiques.

854 Ces politiques accentuent la précarité, le temps partiel imposé, la détérioration des services publics.
855 La loi Macron, avec le travail du dimanche étendu, aggravera encore la situation pour les femmes.

856 Après avoir supprimé le ministère des Droits des Femmes, le gouvernement va supprimer l'obligation
857 des rapports de situations comparées dédouanant les entreprises de toute prise en compte de
858 l'égalité professionnelle.

859 Les lois successives sur la parité pour les élections politiques amènent des évolutions favorables à
860 une meilleure représentation des femmes, mais sont sujettes à des stratégies de contournement de
861 la part des partis et ne garantissent pas un égal accès des femmes aux responsabilités démocratiques
862 à tous les niveaux, la répartition des tâches entre élu-es étant très marquée par le genre.

863 Dans cette période de régression, les mobilisations contre le mariage pour toutes et tous ont fait une
864 promotion agressive de l'essentialisme, des rôles prétendument « naturels » des femmes et des
865 hommes. Prônant la mythique complémentarité des sexes, ces offensives réactionnaires s'opposent
866 de fait à l'égalité, et trouvent un large écho, aussi bien à l'extrême droite que dans les franges
867 traditionalistes des religions. Ces mouvements ont amené le gouvernement à abandonner les ABCD
868 de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes à l'école, mais aussi à revenir sur les promesses telles la
869 PMA pour toutes les femmes. C'est pourtant bien le système de genre (qui scinde l'humanité en deux
870 catégories distinctes et hiérarchisées) qui conforte le patriarcat et produit inégalités, discriminations
871 et violences ; il faut donc œuvrer à le déconstruire, à l'école comme dans la société tout entière !

872 La FSU continuera à dénoncer tous les intégrismes, obstacles à l'émancipation des filles et des
873 femmes. Elle confirme ses revendications en matière de droits des femmes.

874

875 **Zoom Extrême droite**

876 La dynamique ascensionnelle du FN se poursuit. On aurait pu penser qu'à la suite des attentats et de
877 son isolement lors des manifestations du 11 janvier, le FN aurait traversé une période de « trou

878 d'air ». C'est au contraire une période de conquête qui s'amplifie bien que plusieurs facteurs limitent
879 pour le moment son ascension vers les responsabilités politiques suprêmes. Son influence est encore
880 limitée au sein du patronat à des secteurs particuliers (artisan-es, petit-es commerçant-es, patron-
881 nes de très petites entreprises ou de petites et moyennes entreprises). Le grand patronat s'oppose
882 majoritairement à son projet politique et économique (repli hexagonal, protectionnisme, sortie de
883 l'Euro). Il manque encore de « cadres » malgré un début d'implantation municipale et
884 départementale... Lui font également défaut des réseaux significatifs dans le monde associatif et
885 syndical.

886 Mais le FN travaille à étendre son influence et contamine peu à peu la sphère politique, et les
887 mentalités. Après les policier-es, les fonctionnaires, les enseignant-es, de nouveaux collectifs
888 cherchent à séduire des secteurs ciblés : étudiant-es, jeunes actifs et actives, petit-es patron-nes,
889 écologie, culture... La politique de « dédramatisation » de Marine Le Pen lisse les discours et détourne
890 les mots. Les termes de République, Démocratie, Laïcité sont dévoyés. Porté par le tapage
891 médiatique, le Front National se positionne ouvertement comme un parti de pouvoir.

892 Les résultats aux dernières élections départementales montrent un renforcement de son ancrage sur
893 une large partie du territoire et en particulier dans les cantons des villes qu'il administre désormais.
894 Les prochaines élections régionales peuvent lui donner également des scores élevés. La jonction
895 entre des pans de la droite radicalisée et des secteurs populaires « rendus fous » par la crise
896 politique, économique et sociale peut créer des mouvements profonds produisant des dynamiques
897 extrêmement dangereuses dont il risque de profiter électoralement.

898 La FSU ne se résout pas à ce que ce parti puisse apparaître comme l'alternative à la situation actuelle.
899 Elle poursuit le travail de fond engagé, notamment dans le cadre de la campagne « Uni-es contre
900 l'extrême droite » lancée en janvier 2014 avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la Fidl, dans le
901 prolongement de la déclaration « La préférence nationale n'est pas compatible avec le
902 syndicalisme ! » CFDT-CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA de mars 2011. Après les terribles événements du
903 mois de janvier, la FSU a décidé avec la CGT, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA, et Solidaires,
904 d'initier un travail commun dont le texte « Après le 11 janvier 2015 : Vivre-ensemble, travailler
905 ensemble... » est la première traduction. La FSU participe aussi aux travaux de VISA, et s'implique
906 dans les collectifs « Pour un avenir solidaire ».

907 La FSU s'organise sur le terrain pour porter plus que jamais ses revendications de longue date sur la
908 justice sociale et le progrès social, qui contrecarrent celles du Front National. C'est ce qui est
909 notamment ressorti des réunions de l'observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême
910 droite, à Béziers en mai et en Moselle en octobre 2015. Les militant-es ont débattu sur les
911 conséquences néfastes (sur la jeunesse, les personnels et le vivre ensemble) de ces politiques, dans
912 l'objectif de mieux les combattre.

913 La FSU se donne les moyens de poursuivre la lutte contre la montée de l'extrême droite et de ses
914 idées. Cela implique de poursuivre les formations, ainsi que le travail sur nos revendications pour les
915 salarié-es et les retraité-es, mais aussi sur des sujets comme le lien salarié-es/usager-es, la place des
916 services publics, dont l'École, le tissu associatif, les politiques du logement...

917

918 **Glossaire des sigles utilisés dans le thème 3 qui n'ont pas fait l'objet** 919 **d'une explicitation dans le corps du texte**

920 **AGIRC** = Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres

921 **ARRCO** = Association pour le Régime de Retraite COmplémentaire des salariés

922 **AT/MP** = Accidents du Travail-Maladies Professionnelles

923 **BCE** = Banque Centrale Européenne

924 **CASA** = Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

- 925 **CEDH** = Cour Européenne des Droits de l'Homme
- 926 **CETA** = (Comprehensive Economic and Trade Agreement), acronyme anglais de l'Accord Économique
927 et Commercial Global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne
- 928 **CHSCT** = *Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail*
- 929 **CICE** = Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
- 930 **CIR** = Crédit d'Impôt Recherche
- 931 **CIVG** = Centre de contraception et d'Interruption Volontaire de Grossesse
- 932 **CPI** = Cour Pénale Internationale
- 933 **CRDS** = Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
- 934 **CSG** = Contribution Sociale Généralisée
- 935 **C3S** = Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (qui finance le régime de protection sociale des
936 travailleurs indépendants)
- 937 **EHPAD** = Établissement d'hébergement pour personnes âgées
- 938 **FMI** = Fonds Monétaire International
- 939 **GPA** = Gestation Pour Autrui
- 940 **IVG** = Interruption Volontaire de Grossesse
- 941 **OCDE** = Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- 942 **PAJE** = Prestation d'accueil du Jeune Enfant
- 943 **PIB** = Produit Intérieur Brut
- 944 **PJJ** = Protection Judiciaire de la Jeunesse
- 945 **PMA** = Procréation Médicalement Assistée
- 946 **SRU** (loi) = (loi relative à la) Solidarité et au Renouvellement Urbains
- 947 **TAFTA** = nom anglais du traité de libre-échange transatlantique
- 948 **TCE** = Traité Constitutionnel Européen
- 949 **TISA** = (Trade In Services Agreement), **acronyme anglais de l'Accord sur le Commerce des Services**
950 **(ACS)**
- 951 **URSSAF** = Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
- 952 **VISA** = Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes
- 953